

Vue du Nord-Ouest

Réchy

Maison Siggen, "château"

Surveillance archéologique des travaux de décrépissage des façades Interventions du 21, 22 et 30 juillet 2003

A. Antonini, A. Jouvenat, M. de Morsier Moret

13 août 2004



CHALAIS, Réchy, maison Siggen, « château »

Rapport préliminaire après analyse des façades Intervention de juillet 2003

A. Antonini, M. de Morsier Moret, A. Jouvenat

12 août 2004

<u>I INTRODUCTION</u>

II DESCRIPTIF DES VOLUMES D'APRES LES FACADES

CORPS SUD

CAGE D'ESCALIER

CORPS EST

CORPS OUEST

CORPS CENTRAL

III EVOLUTION DU BATIMENT (HYPOTHESE PROVISOIRE)

IV LISTE DES POSITIONS

V FIGURES

VI RELEVES

PLANCHE 1 : plan schématique des différents corps de bâtiment

PLANCHE 2: façade Nord PLANCHE 3: façade Ouest PLANCHE 4: façade Sud PLANCHE 5: façade Est

I INTRODUCTION

Notre bureau a été mandaté par le Service des Bâtiments, Monuments et Archéologie, sur demande du conservateur M. Renaud Bucher, pour effectuer une analyse rapide des façades de la maison Siggen suite à leur décrépissage partiel. Cette analyse devait permettre d'acquérir une première idée générale de l'évolution architecturale du bâtiment. Les travaux d'assainissement touchaient, dans cette première phase, uniquement l'enveloppe extérieure du bâtiment, la toiture et la statique générale. Ils devront cependant se poursuivre avec la restauration de l'intérieur de la maison (prévue pour le printemps 2005). A ce moment là, l'analyse archéologique pourra être poursuivie et affinée.

Une analyse des façades seules ne permet qu'une lecture partielle des éléments. L'analyse complète de l'intérieur permettra alors de résoudre les questions laissées en suspens et de vérifier nos hypothèses. Pour ce rapport préliminaire, nous n'avons joint que les relevés archéologiques des façades ; les plans par étage et les coupes suivront après analyse de l'intérieur.

L'étude archéologique de terrain a été effectuée les 21, 22 et 30 juillet 2003 par Alain Jouvenat et Marianne de Morsier Moret, l'archéologue responsable étant Alessandra Antonini. A notre arrivée, les murs étaient déjà rempochés par endroits et carrément démolis à d'autres : l'annexe Ouest et le Corps Sud étaient démolis). Notre documentation comporte une partie descriptive ainsi qu'une partie graphique (photographies numériques (Marianne de Morsier Moret), relevés des limites archéologiques en plan et en élévation). Les descriptions sont consignées sous forme de liste de positions (chapitre IV), dont les numéros apparaissent entre parenthèses dans le texte. La base des relevés nous a été transmise par le bureau d'architecture Michel Zufferey, Sierre. Des photos noir/blanc des façades avaient été prises par les Monuments Historiques avant le début des travaux.

II DESCRIPTIF DES VOLUMES D'APRES LES FACADES

Le bâtiment est constitué par plusieurs volumes clairement repérables (planche 1). Le grand volume qui longe la route cantonale est subdivisé en trois parties distinctes, le corps Ouest (CO) et le corps Est (CE) dans lequel s'insère le couloir de distribution. Ce couloir constitue un axe perpendiculaire à la route et sert sur tous les étages de lieu de passage permettant d'atteindre, depuis la cage d'escalier, les locaux du corps Est et du corps Ouest. Côté cour, on repère la cage d'escalier (CG), le corps Sud (CS), le corps central (CC) et les latrines. A un moment donné, le volume bâti comptait également deux annexes supplémentaires, l'un sur le flanc Est et l'autre du côté Ouest de la maison isolant ainsi la cour de la route.

Dans notre description des façades, nous ferons le tour de la maison en commençant par le corps Sud.

Remarque: Les chiffres entre parenthèses insérés dans le texte renvoient aux relevés des façades *(planches 1 à 5)*. Pour plus de précisions, voir le descriptif détaillé consigné dans la liste des positions (chapitre IV).

CORPS SUD

Le corps Sud était en grande partie démoli à notre arrivée (fig. 1). Il se composait d'un chalet de deux étages sur rez maçonné, sans caves. Les indications que nous pouvons fournir sur la base des vestiges encore en place sont maigres.

Le mur nord (1), la seule partie du socle encore conservée, atteste un caractère moyenâgeux. Dans ce mur se situait l'entrée (5) qui permettait d'accéder au local du rez. Le linteau en bois devrait sans doute permettre une analyse dendrochronologique et une datation fiable du soubassement maçonné.

La partie supérieure était en bois, doublée par un plaquage maçonné côté Ouest *(fig. 28)*; à la base du 1^{er} étage, une tête de poutre (47), ancrée dans le mur (24A), sans traces d'arrachement ou de cassure semble valider l'hypothèse que le chalet a été construit en même temps que cette maçonnerie *(fig. 3)*. Une analyse dendrochronologique de la poutre (47) pourrait donner des indications de datation.

Les deux étages en madrier sont certainement plus récents que le socle. Un des sommiers (4) sur lesquels posait le chalet était encore en place. Nous avons pu constater que, pour sa pose, la maçonnerie du socle a été percée. Le plan du chalet plus petit que celui du soubassement montre également que ce dernier n'a pas été construit en fonction de la partie en madrier. On pourrait imaginer qu'un chalet, déjà existant, a été transféré à cet endroit, ou alors qu'on ait dû respecter soit un élément architectural posé sur le mur oriental du socle, soit la fenêtre (46) s'ouvrant en façade Sud de la cage d'escalier.

Une relation chronologique claire a pu être déterminée entre les deux éléments du corps Sud et la cage d'escalier contiguë. La construction du rez maçonné précède celle de la cage d'escalier (2). En effet, le mur sud de la cage bute contre la maçonnerie du soubassement (1) et couvre son arasement (fig. 2). La présence dans la maçonnerie de la cage d'une quantité considérable de matériaux de démolition (fragments de crépi lissé rose pâle identiques à ceux encore en place au rez du corps Sud) montre que le bâtiment maçonné (1) était à l'origine certainement plus haut. Le chalet est pour sa part clairement plus récent que la maçonnerie qui constitue la partie supérieure de la cage d'escalier (2B).

En résumé, ce corps Sud est constitué à la base d'une construction ancienne dont nous connaissons un local, mais qui pourrait se poursuivre vers le Nord avec d'autres pièces. Contre et sur ce bâtiment partiellement démoli s'appuie la cage d'escalier. Le chalet semble être contemporain de la maçonnerie (24A/B) qui constitue le 1^{er} et 2^e étage du corps Central. Sa mise en place est plus récente que la cage d'escalier.

CAGE D'ESCALIER

La cage d'escalier a été érigée en deux phases distinctes. En effet, en façade Sud, une ligne horizontale nette (ressaut) marque la limite entre le 1^{er} et le 2^e étage. Une chape de mortier lissé et patiné recouvre le couronnement du mur inférieur (2) *(fig. 4)*. Au-dessus, le mur sud est plus mince. Cette limite ne se traduit pas seulement par une diminution de l'épaisseur du mur, mais également par un changement des matériaux utilisés : les fragments d'anciens crépis et de mortiers brûlés (d'une cheminée ?) insérés dans la partie inférieure de la cage (2 et 2A), sont absents dans les maçonneries (2B et 2C) qui constituent la partie supérieure. Le couronnement (51) de la cage d'escaliers est protégé par une chape de mortier lisse.

L'accès à l'escalier se trouve du côté Est. Des fenêtres rectangulaires simples sont aménagées à distance régulière au centre des façades Est et Sud ; décalées d'un demi-étage d'une façade

à l'autre, en fonction de l'escalier en colimaçon. A part la fenêtre (55), toutes les ouvertures sont d'origine dans leur maçonnerie respective. Une ouverture (9) s'ouvrant côté Nord, sur le passage voûté, sort de l'ordinaire par sa forme en trou de serrure (fig. 5, 6); type fréquent au XV^e siècle dans les bâtiments de défense, mais qui apparaît également plus tard dans des bâtiments de prestige, comme le crénelage des pignons.

Une relation chronologique claire a pu être déterminée entre la cage d'escalier (partie inférieure (2)) et le socle maçonné (1) du corps Sud : la cage d'escalier vient se greffer contre et sur l'angle d'un bâtiment plus ancien (fig. 2). La liaison entre la cage (2) et la façade sud du corps Est (8) n'a pas pu être mise en évidence de manière claire (zone non décrépie ou perturbée). La facture très proche des deux maçonneries ainsi que l'organisation générale du bâtiment rend cependant très vraisemblable que la cage d'escalier ainsi que les corps Est et Ouest appartiennent à la même phase de construction. Si, au rez, le mur Nord de la cage (2) semble buter contre le mur oriental du corps Ouest, cela trahit l'avancement des travaux par étapes.

Le rehaussement de la cage d'escalier s'insère à une époque plus récente. En façade Sud, la maçonnerie (2B) bute d'une part contre le mur orienté Nord-Sud (48) repéré au niveau du 2^e étage et d'autre part contre les maçonneries du corps Ouest (12B/C) *(fig. 7)*. Le rehaussement est cependant plus ancien que les maçonneries du corps Central (24C).

Des restes de crépi gris à carreaux avec des joints peints en blanc recouvrent la façade de la cage d'escalier dans sa hauteur actuelle (maçonnerie 2, 2A et 2B). Ce crépi appartient déjà à une phase de rénovation ultérieure étant donné qu'il respecte la fenêtre (55) qui perce la maçonnerie de la surélévation (2B) et recouvre le bouchon d'une fenêtre (46) condamnée ainsi que les faces des pignons situées des deux côtés de la cage d'escalier.

En résumé, nous avons une première cage d'escalier qui s'appuie contre les maçonneries plus anciennes du corps Sud et qui est très probablement contemporaine des corps Est et Ouest (rez, 1^{er} et 2^e étage). Plus tard, la partie supérieure de la cage a été reconstruite (2B), une rénovation qui semble être plus récente que le corps Ouest (12A-C), mais plus ancienne que le corps Central (24A-C).

CORPS EST

Les façades du corps Est n'ont pu être analysé qu'en partie. Au Nord, seuls le rez et le 1^{er} étages ont été décrépis ; au-dessus, le crépi à carreau, le même qui s'étale également sur les façades de la cage d'escalier, a été conservé. Néanmoins, plusieurs limites horizontales ont été repérées qui semblent correspondre à des limites de construction d'un même chantier.

Le rez et le 1^{er} étage constituent le socle du corps Est. Une limite de construction horizontale entre les deux étages (sommet de la maçonnerie (8)) indique un arrêt de chantier lié à la construction de la voûte en berceau à l'intérieur. Le couloir (76) qui mène depuis la route à la cage d'escalier est couvert de trois voûtes d'arrêtes stuquées (*fig. 5*). Les portes (70-75) qui délimitent ce passage au Nord et au Sud sont d'origine; une glissière horizontale (72) aménagée dans le piédroit occidental permet de ranger la barre qui servait à verrouiller les venteaux de la porte donnant sur la rue (*fig. 19, 20*). En façade Nord, la maçonnerie du rez (8/25) se poursuit au-delà de la porte et constitue également le rez du corps Ouest. Au 1^{er}, la maçonnerie (12A) se termine par une tête propre laissant un vide pour l'installation du chalet (33), un espace qui a été bouché dès la pose du madrier protégeant ainsi l'angle en bois des

intempéries *(fig. 9)*. En façade Sud, les maçonneries de cette 1^e phase semblent contemporaines de la partie primitive de la cage d'escalier (2).

Les deux niveaux n'étaient que très peu éclairés : deux meurtrières s'ouvraient au rez, l'une en façade Est (73), l'autre en façade Nord (71) ; au 1^{er} étage, une meurtrière (78) existait en façade Sud ainsi que des fenêtres guères plus grandes à l'Est et au Nord. Ici, les ouvertures (30-32-36-37) ont été agrandies lors d'une nouvelle affectation des locaux. A l'origine, les deux niveaux inférieurs du corps Ouest devaient correspondre à des lieux d'entrepôts : la cave au rez et la « grande salle » (=cave sèche) au 1^{er} étage. Seule la fenêtre (34) au-dessus du passage est une grande ouverture double : elle appartient au secteur habitable de la maison et éclaire le couloir qui donne accès au local en madrier (33).

Entre le 1^{er} et le 2^e étage, aucune limite a été constatée (zone non décrépie!). Cependant, en façade nord, une sablière (69) marque la limite entre le 2^e étage et les combles. Cette poutre est posée sur la maçonnerie (12B) et est englobée dans la maçonnerie du pignon (12C). Sous cette poutre, la maçonnerie (12B) se termine côté ouest, par une tête respectant un élément en bois recouvert de tavillons. Ces tavillons ont laissé leur négatif et sont parfois restés collés dans le mortier du mur *(fig. 10, 11)*. Ils devaient recouvrir la face d'un étage en madrier (2^e étage du chalet (33)?) déjà avant la pose du chalet actuel (68).

Les ouvertures du 2^e étage (39-40-41-42) caractérisent un niveau habitable. Il s'agit de fenêtres doubles avec contrecœur; elles sont toutes d'origine. En façade Nord, une plaque de marbre (31) portant une inscription difficilement lisible (écusson et la date 16 I9 (1619?)) orne l'espace entre les deux fenêtres superposées qui s'ouvrent sur les couloirs. Son insertion perce le contrecœur de la fenêtre (39); la plaque est cependant en place lorsqu'on applique le crépi gris à carreaux (*fig. 21*). Cette inscription du début du XVIIe siècle semblerait dater le crépissage du bâtiment avec le décor caractéristique à carreau et aux encadrements moulurés des fenêtres, un crépi qui respecte déjà le volume actuel de la bâtisse avec la cage d'escalier rehaussée et toutes les parties du pignon de la façade Nord. Évidemment nous ne pouvons pas exclure que cette plaque se trouvât à l'origine ailleurs. Si elle a été transférée, le crépi pourrait être plus récent.

Les pignons Nord et Sud (12C) délimitent les combles. En façade Nord, la maçonnerie se termine côté ouest par une tête formant un décrochement (fig. 12). Elle venait buter contre un élément en bois recouvert de planches horizontales qui ont laissé leur empreinte dans le mortier de construction. Etant donné que ces empreintes ne correspondent pas au chalet actuel (68), le pignon (12C) doit être plus ancien ; il venait vraisemblablement englober les combles du chalet (33). Cette chronologie relative est confirmée par l'insertion de la toiture qui semble contemporaine au chalet (68), mais dont la panne intermédiaire perce la maçonnerie (12C). Le couronnement du pignon a conservé à plusieurs endroits sa chape de mortier avec les traces des planches de la toiture ; sa pente était à l'origine un peu moins forte qu'aujourd'hui. La maçonnerie (12C) précède dans sa partie basse la reprise de la cage d'escalier (2B), mais bute contre un mur orienté Nord-Sud (58) dans sa partie haute (ancrage d'une ancienne cage ?).

Les façades Nord et Sud sont reliées au niveau des planchers (1^{er}, 2^e étage et combles) par trois tirants en fer. En façade Sud, le fer supérieur est pris dans la maçonnerie (12B) et est caché par la reprise de la cage d'escalier (2B). Ces fers semblent tous contemporains de la maçonnerie qui les entoure et sont recouverts par le crépi à carreaux.

La tour sanitaire au Sud-Est est moderne, en béton, et remplace certainement des latrines en bois, auxquelles on accédait par des balcons. Le balcon inférieur semble contemporain de la maçonnerie respective (12A); le balcon supérieur indique un rehaussement des latrines.

En résumé nous constatons que le corps Est comporte un socle de 2 étages (rez et 1^{er} étage) doté de petites ouvertures. Sur ce socle, s'élevaient un étage habitable et les combles. Le rez est construit en même temps que le rez du corps Est (25) ainsi que la partie primitive de la cage d'escalier (2). Les étages supérieurs s'appuyaient à l'Ouest contre une construction en bois dont seul le 1^{er} étage est conservé (madrier (33)).

Le corps Ouest précède la reprise de la cage d'escalier (2B). La pose du crépi à carreaux datable du début du XVIIe siècle (sur la base de la plaque en marbre) est encore plus récente étant donnée que cette couche de finition recouvre aussi la cage d'escalier reconstruite. Le corps Ouest précède également la pose du chalet (68) et de la toiture actuelle.

Une transformation du corps Ouest est attestée également par de nombreux trous de boulin percés dans les maçonneries au niveau de rez et du 1^{er} étage indiquant la pose d'un échafaudage et, en façade Sud, par la pose du balcon au 2^e dont les supports percent la maçonnerie du 1^{er} (12A).

CORPS OUEST

Le corps Ouest est le résultat de 4 phases principales de construction.

Le sous-sol est formé par une maçonnerie (23) qui se distingue de celle du 1^{er} étage par une différence de mortier (la limite entre les deux maçonneries n'a pas pu être mise en évidence (zone pas suffisamment décrépie). En façade Ouest, la distinction des deux chantiers est cependant évidente : l'angle Sud-Ouest de la première maçonnerie a été clairement cassé avant la construction du rez avec la maçonnerie (38) du Corps Central et la maçonnerie (25) du Corps Ouest (fig. 8). Ce soubassement (cave) englobe dès origine trois fenêtres (61, 62, 63) et la porte (10) à l'Est (fig. 5).

Au rez, les maçonneries (13-25) sont contemporaines du mur (8) du Corps Est et donc aussi de la cage d'escalier (partie inférieure (2)). La relation avec le mur (38) du Corps Central devra encore être tirée au clair lors des travaux à l'intérieur. Le couronnement du rez est protégé par un mortier lissé et patiné (29), preuve qu'il a vécu à l'air. Cette chape protégeait le ressaut du mur à la jonction avec l'étage en madrier (33).

Les faces extérieures de la pièce en madrier (33) ont par la suite été sciées ne laissant en place que l'assemblage des angles et les parois internes. En façade Nord et Ouest, le madrier est remplacé par les maçonneries (26-27), comportant des fenêtres avec contrecœur. L'angle Sud-Ouest est en surplomb par rapport au rez du fait qu'il double les restes du chalet (33). Il inclut une série de corbeaux de pierres de fonction indéterminée et bute contre les maçonneries (24A/B) du corps Central.

Le couronnement de la maçonnerie (26) se termine par une chape de mortier lisse, sans patine, laissant supposer qu'il était protégé par une construction dès le départ. Cette chape est recouverte d'une assise de réglage (35) qui sert de support à la panne inférieure du chalet en madrier (68) existant encore aujourd'hui (fig. 13).

La pose de ce chalet est plus récente que la construction du 2^e étage et des combles du corps Est (12B/C) et du 1^{er} et 2^e étage du corps Central (24B/C). La toiture du bâtiment est contemporaine de ce chalet : les pannes, moulurées et peintes sont à leur emplacement d'origine. Le chalet porte une inscription avec la date de 1853, suivie d'une arabesque ou signature et des traces de peintures rouges, vertes et blanches (*fig. 14 à 18*).

En résumé, dans le corps Ouest apparaissent les vestiges d'un ancien bâtiment dont subsiste le sous-sol (23). Cette cave est intégrée dans une nouvelle construction comprenant un corps Est maçonnée et un corps Ouest en madrier sur rez en maçonnerie, le tout desservi par un couloir médian et une cage d'escalier (2). Plus tard, les façades en madrier sont remplacées par de la maçonnerie (26/27). Un nouveau chalet (2^e étage et combles) est posé sur cette maçonnerie en 1853.

CORPS CENTRAL

Le corps Central comporte quatre niveaux et semble avoir été aménagé lors de deux chantiers distincts.

La maçonnerie du rez (38) passe par-dessus l'arasement du sous-sol (23) *(fig. 8)*. Le rez correspondait à un niveau de cave ; la seule ouverture (19) n'est pas d'origine. Si une limite claire sépare le rez (38) de l'étage supérieure, la relation chronologique avec les maçonneries (1) du corps Sud et (25) du corps Ouest n'est pas claire (à vérifier lors d'un décrépissage côté intérieure).

Les deux étages étaient constitués d'une partie en maçonnerie au Nord et une en bois au Sud. Au 1^{er}, la partie maçonnée comprenait dès origine une porte (20) qui donnait accès à un balcon dont subsistent les corbeaux en bois (22). Les solives (21) prises également dans la maçonnerie (24A) constituent le support du plancher de l'étage. Au 2^e, la partie maçonnée était également dotée d'un balcon (les poutres servant de support semblent d'origine). Si la porte (43) perce la maçonnerie, elle agrandit cependant une ouverture plus petite.

La limite de construction entre le 1^{er} et le 2^e étage n'indique qu'un arrêt de travail entre deux étages appartenant au même chantier. La maçonnerie (24A/B) bute, en façade Sud, contre la cage d'escalier (2A) et, plus haut, contre le mur perpendiculaire (48) arraché, qui est luimême antérieure à la réfection de la cage d'escalier (2B). En façade Ouest, les maçonneries des deux étages butent contre le rez du corps Ouest (25), mais sont plus anciennes que le pan de mur (27) qui remplace l'étage en madrier du corps Ouest et que le chalet (68). Ici, la maçonnerie (24B) butait à l'origine sans doute contre les deux étages en bois (négatifs dans le mortier du mur (24B)) dont subsistent les madriers (33).

Lors d'une modification récente, la porte (20) est bouchée et remplacée par la porte (60) (fig. 22). Un escalier moderne permet un accès direct à l'étage depuis l'extérieur.

Le niveau des combles est délimité par la maçonnerie (24C). En façade Ouest, cette maçonnerie est séparée de celle de l'étage inférieur (24B) par une limite horizontale et se distingue par une épaisseur plus faible. Le couronnement a été raboté lors de la pose du toit actuel. L'enduit encore conservé sur la cheminée permet cependant de déterminer la position exacte de l'ancienne toiture (fig. 23).

En façade Sud, la maçonnerie (24C) (déjà disparu à notre arrivée) devait buter contre la reprise de la cage d'escalier (2B) (= négatif d'une tête de mur (49)).

En résumé, la partie la plus ancienne de ce corps de bâtiment est formée par le rez (38) qui est contemporain soit du rez du corps Ouest (25) soit du socle du corps Sud (1). En 2^e phase, un chalet indépendant de deux étages est aménagé comprenant une partie maçonnée (24A/B) et une en madrier (partie supérieure du corps Sud). Ce volume venait buter contre les deux

étages en madrier du corps Ouest (33). Les combles (24C) semblent être plus récentes que la reprise de la cage d'escalier (2B), analyse rendue difficile par la disparition de tout le pan occidental de la façade Sud. La réfection en maçonnerie du 1^{er} étage du corps Ouest (26/27) et la construction du chalet (68) interviennent lors d'une dernière transformation qui voit également la réfection de toute la toiture lui conférant une pente plus prononcée.

III ÉVOLUTION DU BATIMENT (HYPOTHESE PROVISOIRE)

Ces réflexions sont basées sur nos relevés, sur ceux d'Etienne Muyldermans de 1978 et sur le rapport de François-Olivier Dubuis de 1982. En attendant les compléments d'analyse lors des travaux qui toucheront la restauration de l'intérieur du bâtiment, nous nous tenons à un style télégraphique exprimant le caractère provisoire de l'évolution esquissée. De nombreuses questions restent en effet en suspens.

Dans son rapport de 1982, Monsieur Olivier Dubuis parle de plusieurs mois de travail nécessaires à la compréhension de ce bâtiment. Pour l'instant, nous n'avons pu effectuer que trois jours sur le terrain.

Phase 1 : antérieure au XVIe siècle (selon F.-O. Dubuis) planches couleur : phases rouge et rose

Nous attribuons à cette phase la plus ancienne :

- le bâtiment du corps Sud dont subsiste des restes du rez maçonné : le mur Nord avec la porte d'entrée d'origine et son linteau en bois ainsi que les amorces des façades Est et Ouest. La partie supérieure a plus tard été remplacée par deux étages en madrier.
- le bâtiment du corps Ouest dont subsiste la cave en sous-sol avec ses fenêtres étroites et la grande porte (10) à l'Est.

Phase 2 : XVIe siècle (selon F.-O. Dubuis, qui s'appuie sur le style de la cage d'escalier et de la fenêtre en forme de trou de serrure)

planches couleur: phase verte

Lors de cette 2^e phase, le bâtiment semble déjà avoir acquis le volume actuel comprenant un rez maçonné avec un couloir central voûté qui traverse la maison et mène à la cage d'escalier située sur l'arrière du bâtiment. Cet escalier dessert le couloir central des étages supérieurs ; depuis ici, on atteint le corps Est maçonné d'une part et le Corps Ouest en madrier d'autre part. Dès le début, le bâtiment semble avoir compris un rez, deux étages et les combles. Seul le Corps Est possédait une cave enterrée, reprise du bâtiment précédent.

Le rez et le 1^{er} étage du corps Est n'étaient à l'origine que très peu éclairés. Ils devaient servir d'entrepôts : la cave au rez et la « grande salle » (=cave sèche) au 1^{er} étage. Seule la fenêtre (34) au-dessus du passage consiste en une grande ouverture double : elle appartient au secteur habitable de la maison et éclaire le couloir. Le 3^e étage du corps Est était éclairé par des fenêtres doubles à meneau central. Notons que cette pièce couverte, à une époque qui doit encore être définie, d'une voûte en éventail devait avoir une fonction spéciale.

Le 1^{er} et le 2^e étage du Corps Ouest devaient être en madrier. Remplacé en grand partie par la suite, seules les deux parois internes de la pièce boisée du 1^{er} étage ainsi que l'assemblage des angles extérieurs (33) sont encore en place. Le couronnement du pignon du corps Est a conservé à plusieurs endroits sa chape de mortier d'origine avec les traces des planches de la toiture ; sa pente était à l'origine un peu moins forte qu'aujourd'hui.

La Cage d'escalier (2) se greffe sur l'arrière du bâtiment, à cheval entre le corps Sud et le corps Ouest. Elle dessert les étages depuis le sous-sol. Ce corps de bâtiment devait s'élever en tant que tourelle au-dessus du toit de la bâtisse, une typologie bien connue grâce à d'autres exemples mieux conservés. Par la suite, la partie supérieure de la cage a été reconstruite intégrant ce corps saillant sous la toiture.

Situé sur l'arrière du corps Ouest, le rez du corps Central (38) semblerait être contemporain du bâtiment que nous venons de décrire ou avoir été repris de l'édifice plus ancien (1). Dans ce volume maçonné auquel pourrait appartenir également le mur arraché (48) repéré au 2^e étage (façade Sud) étaient vraisemblablement aménagé les foyers qui permettaient de chauffer les pièces boisées contiguës du corps Ouest (à vérifier lors de l'analyse interne).

Un balcon vraisemblablement prévu dès l'origine en façade Nord du Corps Est (1^{er} étage) devait permettre d'accéder à des latrines (aujourd'hui remplacée en ciment).

Phase 3: XVIe siècle?

planches couleur: phase jaune

Réfection de la cage d'escalier (2B).

Phase 4 : début du XVIIe siècle ?

planches couleur: phase bleue

Reprise du corps Central et construction d'un chalet sur un socle maçonné plus ancien. Ce chalet comprenait deux étages et des combles. Les étages étaient composés d'une partie en dur dans laquelle étaient installés les foyers et d'une partie en madrier située au sud (fig. 28 à 32). En façade Ouest, des portes (20/43) permettaient d'accéder à deux balcons superposés.

Réfection des façades et application d'un nouveau crépi. Celui-ci se distingue par son décor à carreaux imitant des pierres de taille et par ses encadrements de fenêtre suggérant un cadre mouluré. Le crépi entoure une plaque en marbre sur laquelle se lit la date "1619". Cette plaque (31) perce le contrecœur de la fenêtre (39) appartenant à la phase précédente, et le crépi couvre déjà une ouverture bouchée de la cage d'escalier. L'application du crépi correspond donc à une phase de réparation, mais couvre déjà toute les parties des phases précédentes (fig. 24 à 26, 30 à 32).

Phase 5: milieu XIXe

planches couleur: phases beige et brun

Remplacement de la partie en madrier qui constituait les 1^{er} et 2^e étages ainsi que les combles du corps Ouest. Au 1^{er} étage seules les parois internes (33) restent en place. Les faces extérieures sont sciées et remplacées par les maçonneries (26/27) dans lesquelles s'ouvrent des fenêtres simples dotées d'un contrecœur.

Sur cette maçonnerie est posé un chalet en madrier (68) dont l'inscription gravée en façade Nord nous indique les propriétaires et la date de construction "1853".

A cette époque, la toiture est entièrement refaite avec une pente légèrement plus inclinée. Vraisemblablement lors de ces travaux, le plancher des combles a été abaissé entraînant la destruction des voûtes du local situé au 2^e étage du corps Est ("chapelle").

Toujours à cette époque, les façades ont vraisemblablement été recouvertes d'un crépi gris grossier qui recouvre et fait disparaître la plaque de marbre de 1619.

Phases ultérieures :

planches couleur: phases grises

La pièce inférieure du chalet de 1853 est vraisemblablement subdivisé en deux pièces : les deux poutres visibles en façade Nord au niveau du sol et du plafond du 2^e étage constituent vraisemblablement les sablières haute et basse d'une cloison. La poutre supérieure perce l'inscription.

Une annexe est ajoutée contre la façade Ouest du bâtiment originel. Elle est reliée au bâtiment par une nouvelle porte (17) qui par la suite a été maintes fois remaniée; une ancienne fenêtre est transformée en armoire (15). Une poutre horizontale insérée dans la maçonnerie permettait d'ancrer les solives du plafond de l'annexe (fig. 24, 27).

La tour des latrines est reconstruite en béton.

V FIGURES



Fig. 1 Façade Sud. Le corps Sud était en grande partie démoli à notre arrivée. Du socle subsistent le mur nord (1) avec l'entrée (5) et les amorces des murs Est et Ouest.

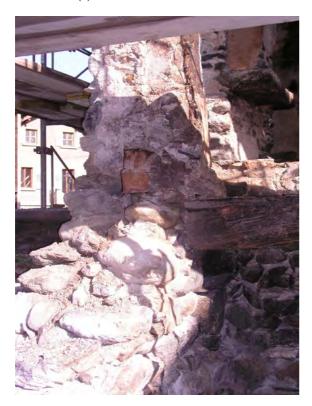


Fig. 3 Détail de la solive (47) qui portait le chalet du corps Sud et dont l'extrémité occidentale était prise dans la maçonnerie (24A).



Fig. 2 Détail du socle primitif (1) (à gauche) contre lequel vient buter la base de la cage d'escalier (à droite). Sur l'arasement du socle (1), le sommier (4) sur lequel posait le chalet.



Fig. 4 Façade Sud. Ressaut marquant la limite entre le 1er et le 2e étage de la cage d'escalier. Une chape de mortier lissé et patiné recouvre le couronnement du mur inférieur (2).



Fig. 5 Passage voûté au niveau du rez, vue vers le Sud. Au fond, la cage d'escalier ; en premier plan, la porte (10), l'accès au sous-sol du Corps Ouest.



Fig. 5 A Détail de la voûte.



Fig. 6 Détail de la cage d'escalier au niveau du rez. L'ouverture (9) s'ouvrant sur le passage voûté sort de l'ordinaire par sa forme en trou de serrure.



Fig. 7 Façade Sud, état après arrachement du Corps Sud. La poutre horizontale indique l'emplacement du sol au niveau des combles. Au-dessous : le mur arraché (48) contre lequel vient buter la réfection de la cage d'escalier. Au-dessus : l'angle de la cage d'escalier (2B) contre lequel devait s'appuyer le mur (49) plus récent (négatif respecté par le crépi à carreaux).



Fig. 8 Façade Ouest. L'angle Sud-Ouest de la première maçonnerie (23) a été cassé avant la construction du rez avec la maçonnerie (38) du corps Central (à droite) et la maçonnerie (25) du corps Ouest (à gauche).



Fig. 10 Façade Nord. Partie inférieure : le madrier (33) dont ne sont visibles que les têtes saillantes de l'assemblage d'angle. Au 2e étage : la maçonnerie (12B) (en arrière plan) se terminant par une tête respectant un élément en bois recouvert de tavillons. Ces tavillons ont laissé leur négatif et sont parfois restés collés dans le mortier du mur.

En haut à droite : l'étage en madrier du XIXe siècle (68).



Fig. 9 Façade Nord. Au 1er étage, la maçonnerie (12A) (à gauche) se termine par une tête propre laissant un vide pour l'installation de la pièce en madrier (33) dont ne sont visibles que les têtes saillantes de l'assemblage d'angle.



Fig. 11 Façade Nord. Même situation à la limite supérieure du 2e étage. La maçonnerie (12B) (à gauche) se termine par une tête respectant un élément en bois recouvert de tavillons. A droite, l'étage en madrier du XIXe siècle (68).



Fig. 12 Façade Nord. Même situation au niveau des combles. La maçonnerie (12C) (à gauche) venait s'appuyer contre des éléments en bois disposés à l'horizontal. A droite, l'étage en madrier plus récent du XIXe siècle (68).



Fig. 13 Façade Nord. Assise de réglage (35) qui sert de support à la panne inférieure du chalet en madrier (68) existant encore aujourd'hui.



Fig. 14 Façade Nord. Détails du décors du chalet construit au milieu du XIXe siècle (68).



Fig. 15 Façade Nord. Détails du décors du chalet construit au milieu du XIXe siècle (68).



Fig. 16 Façade Nord. Détails du décors du chalet construit au milieu du XIXe siècle (68).



Fig. 17 Façade Ouest. Détails du décors du chalet construit au milieu du XIXe siècle (68).



Fig. 18 Façade Ouest. Détails du décors du chalet construit au milieu du XIXe siècle (68). On remarque la tête de sablière plus récente qui abîme le décor d'origine (arc en demi centre) mais qui a elle-même été peinte tout en imitant le motif ancien.



Fig. 19 Passage voûté au rez, portail Nord (70). La glissière horizontale (72) aménagée dans le piédroit oriental permettait de ranger la barre qui servait à verrouiller les ventaux de la porte donnant sur la rue.



Fig. 20 Passage voûté au rez, portail Nord (70). Détail de l'encoche du piédroit occidental permettant de loger la poutre-verrou.



Fig. 21 Façade Nord. Plaque de marbre (31) portant une inscription difficilement lisible (écusson et la date 16 l9 (1619?)). Son insertion perce le contrecœur de la fenêtre (39), mais précède la pose du crépi gris à carreaux. A droite, restes d'un crépi grossier plus récent.



Fig. 22 Façade Ouest, 1er étage. La porte (20) (à gauche) donnant accès au balcon est bouchée et remplacée par la porte (60) (à droite) lors d'une modification récente.



Fig. 23 Façade Ouest, détail de la cheminée. L'enduit encore conservé à la base permet de déterminer la position exacte de l'ancienne toiture.



Fig. 25 Vue avant le début des travaux : façade Nord (photo Monuments Historiques).



Fig. 24 Vue avant le début des travaux : façade Nord et Ouest (photo Monuments Historiques).



Fig. 26 Vue avant le début des travaux : détail du crépi à carreaux (photo Monuments Historiques).



Fig. 27 Vue avant le début des travaux : façade Ouest (photo Monuments Historiques).



Fig. 28 Vue avant le début des travaux : façade Ouest du corps Sud (photo Monuments Historiques).



Fig. 29 vue avant le début des travaux : façade Sud du corps Sud. Derrière l'encadrement récent des fenêtres on aperçoit les ouvertures plus petites d'origine. (photo Monuments Historiques).



Fig. 30 vue avant le début des travaux : façade Sud. (photo Monuments Historiques).



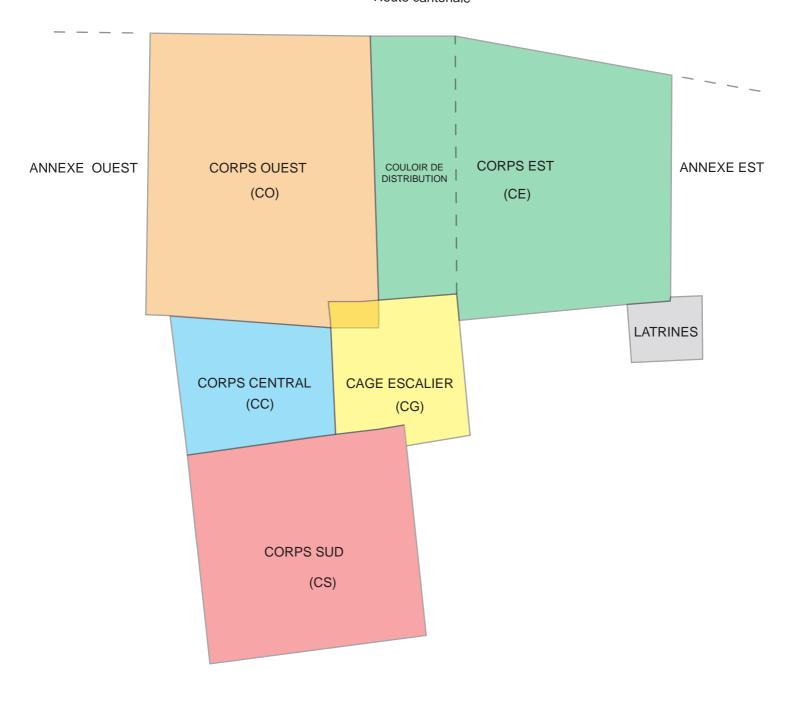
Fig. 32 Vue avant le début des travaux : façade Est, détail de la cage d'escalier. (photo Monuments Historiques).



Fig. 31 Vue avant le début des travaux : façade Est. (photo Monuments Historiques).

VI RELEVES

Route cantonale





/ 2004 / 20

phase 4: début XVII^{ème} siècle (1619)

phase 5: milieu XIX^{ème} siècle (1853)

phases ultérieures sans précision

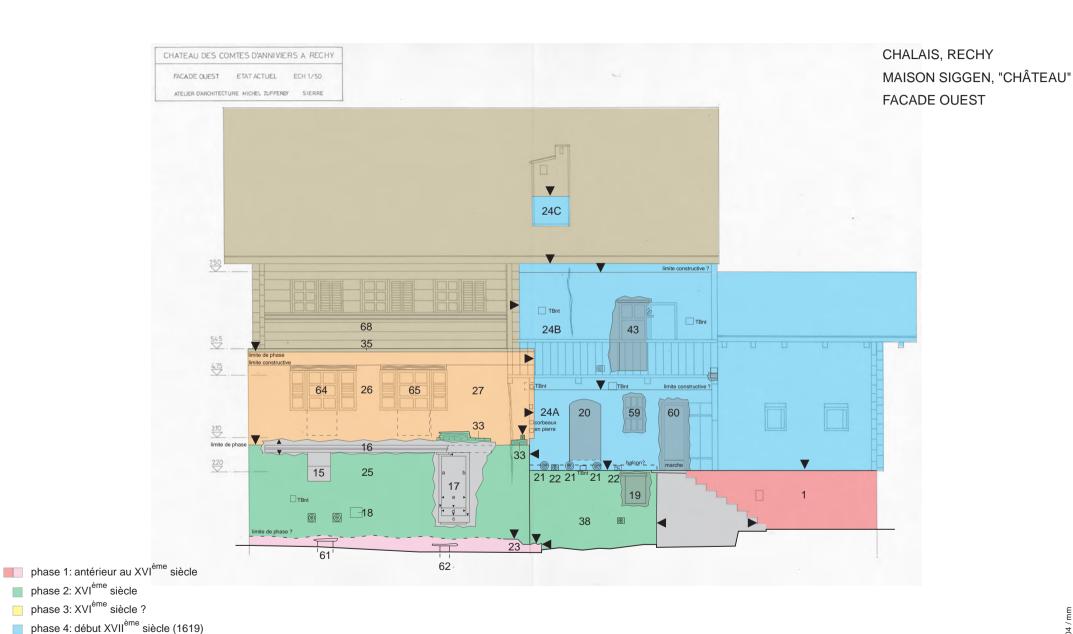


PLANCHE 3

phase 5: milieu XIX^{ème} siècle (1853)
phases ultérieures sans précision

, 100c/ va



CHALAIS, RECHY MAISON SIGGEN, "CHÂTEAU" FACADE SUD

- phase 1: antérieur au XVI^{ème} siècle
- phase 2: XVI^{ème} siècle
- phase 3: XVI^{ème} siècle ?
- phase 4: début XVIIème siècle (1619)
- phase 5: milieu XIX ème siècle (1853)
- phases ultérieures sans précision



CHALAIS, RECHY MAISON SIGGEN, "CHÂTEAU" FACADE EST